



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salles Lavalette se sont réunis le mardi 31 mars 2026 à 20 heures, salle de réunion du conseil municipal, Mairie de Salles Lavalette, sous la présidence de Madame Carine DAULON, Maire.

Étaient Présents : Carine DAULON – RICCI Brigitte - Thierry CRESPO - Léa DESCHOENMAECKER - Olivier GUERIN – Alain IVANOFF- Damien GENDRON - Sandrine HADDOCK- Vanessa TAKTOUK- Christiane RAUDIES – Théo CHAUVEAU

Est élu secrétaire de la séance : Théo CHAUVEAU.

Madame Carine DAULON ouvre la séance à 20 heures.

Délibération 2026_4_1 : Désignation des délégués aux commissions communales

Madame le Maire propose d'élire les délégués devant siéger aux différentes commissions communales suite au renouvellement du conseil municipal.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme aux commissions suivantes :

- **Commission finances** : RICCI Brigitte - CRESPO Thierry - Chauveau Théo – DAULON Carine - TAKTOUK Vanessa - IVANOFF Alain
- **Commission voirie** : GUÉRIN Olivier - DESCHOENMAECKER Léa - CRESPO Thierry – GENDRON Damien.
- **Commission personnel communal** : RICCI Brigitte - DAULON Carine - CRESPO Thierry
- **Commission développement économique et accueil des porteurs de projets** : RICCI Brigitte –DAULON Carine - RAUDIES Christiane - TAKTOUK Vanessa - CHAUVEAU Théo.
- **Commission travaux** : DAULON Carine - CRESPO Thierry - GENDRON Damien – IVANOFF Alain – TAKTOUK Vanessa - GUÉRIN Olivier.
- **Commission communication (internet, journal, signalétique, réseaux sociaux)** : CRESPO Thierry– DESCHOENMAECKER Léa - RICCI Brigitte - IVANOFF Alain - DAULON Carine.
- **Commission des chemins de randonnées (création et entretien)** : DAULON Carine- DESCHOENMAECKER Léa - RICCI Brigitte - HADDOCK Sandrine- RAUDIES Christiane
- **Commission d'Appel d'Offres et commission d'ouverture des plis** :
 - Maire : DAULON Carine.
 - Délégués titulaires : RICCI Brigitte - CRESPO Thierry - TAKTOUK Vanessa.
 - Délégués suppléants : GUÉRIN Olivier - RAUDIES Christiane - CHAUVEAU Théo.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_4_2 : Désignation du délégué à la défense

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer un correspondant défense suite au renouvellement du conseil municipal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- Mme RICCI Brigitte.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_4_3 : Désignation du délégué au SILFA

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal de Lutte contre Les Fléaux Atmosphériques de la Charente (SILFA) suite au renouvellement du conseil municipal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- M. GENDRON Damien.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_4_4 : Désignation du délégué risques sanitaires

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer un correspondant des risques sanitaires suite au renouvellement du conseil municipal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- M. IVANOFF Alain.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_4_5 : Désignation du délégué canicule/grand froid

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer un correspondant canicule/grand froid suite au renouvellement du conseil municipal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- Mme DESCHOENMAECKER Léa.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_4_6 : Désignation du délégué prévention Routière

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer un correspondant sécurité routière suite au renouvellement du conseil municipal.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- Mme DESCHOENMAECKER Léa.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_4_7 : Désignation du délégué tempête

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer un correspondant tempête ERDF suite au renouvellement du conseil municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- Mme DAULON Carine.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_4_8 : Désignation du Groupement de Défense contre les Ennemis de la Culture

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au Groupement de Défense contre les Ennemis de la Culture suite au renouvellement du conseil municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- Délégué titulaire : M. CHAUVÉAU Théo.
- Délégué suppléant : M. GENDRON Damien.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D_2026_4_9 : Désignation des délégués au Syndicat Mixte de la fourrière de la Charente

Madame le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Mixte de la fourrière de la Charente précisant qu'il convient de se prononcer sur l'adhésion de la commune et sur la désignation de délégués suite au renouvellement du conseil municipal. Il appartient de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Salles Lavalette au Syndicat Mixte de la fourrière de façon explicite conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L 5711-1 du même code.

De plus, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant conformément à l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la commune de Salles Lavalette à adhérer au Syndicat Mixte de la fourrière et nomme :

- Délégué titulaire : Mme DAULON Carine.
- Déléguée suppléante : Mme RAUDIES Christiane.
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer tous documents afférents.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D_2026_4_11 : Désignation du conseiller communautaire à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la répartition et la désignation de délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.

La commune de Salles Lavalette dispose d'un siège.

Madame le Maire précise que, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la désignation du conseiller communautaire est définie par l'ordre du tableau du conseil municipal.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu l'élection municipale du 15 mars 2026 et l'élection du Maire et des adjoints au Maire le 22 mars 2026.
- Vu la démission de Mme DAULON Carine de son mandat de conseillère communautaire.
- Vu l'ordre du tableau du conseil municipal.
- Désigne Mme RICCI Brigitte, conseillère communautaire à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D_2026_4_12 : Désignation des délégués à l'ADMR de Montmoreau

Madame le Maire propose d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'ADMR de Montmoreau.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- Délégué titulaire : M. IVANOFF Alain.
- Déléguée suppléante : Mme DESCHOENMAECKER Léa.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D_2026_4_13 : Désignation des délégués à l'ATD 16

Madame le Maire donne lecture du courrier du Président de l'Agence Technique Départementale de la Charente pour la désignation des délégués suite au renouvellement du conseil municipal.

Conformément à l'article 10 des statuts de l'ATD 16, il appartient à chaque structure adhérente de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'ATD 16.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- Déléguée titulaire : Mme DAULON Carine
- Délégué suppléant : M. CRESPO Thierry

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D_2026_4_14 : Désignation des délégués au SEP Sud Charente

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5212-8 relatif aux modalités de désignation des délégués au sein des syndicats ;

Vu les statuts du syndicat mixte fermé d'eau potable du Sud Charente ;

Vu la nécessité de désigner des représentants de la commune au sein dudit syndicat ;

Considérant que la commune est membre du Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente exerçant la compétence eau potable ;

Considérant que conformément aux statuts et aux dispositions de l'article L.5212-8 du Code général des collectivités territoriales, les communes membres sont regroupées au sein d'un collège territorial assimilé à un collège électoral ;

Considérant que la commune est regroupée au sein du collège territorial du territoire Sud Est ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués pour représenter la commune au sein du collège territorial Sud Est ;

Madame le Maire rappelle, que les délégués désignés participeront aux opérations électorales organisées au sein du collège territorial Sud Est pour la désignation des représentants au comité syndical du Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente.

Madame le Maire rappelle, qu'en application de l'article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales, la désignation de ces délégués peut porter sur un membre du conseil municipal (les agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement).

Madame le Maire proposer de procéder à la désignation de deux délégués.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Mme DAULON Carine et M. GENDRON Damien pour siéger au sein du collège territorial du territoire Sud Est.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D_2026_4_15 : Désignation du référent culture auprès de la Communauté de Communes de Lavalette Tude Dronne

Madame le Maire informe à l'assemblée qu'il convient de nommer un élu référent "culture" à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne suite au renouvellement du conseil municipal.

Ce référent aura pour mission de contribuer à identifier les acteurs culturels locaux, de les accompagner dans leurs démarches en les orientant vers les interlocuteurs appropriés, d'être le relais privilégié de la collectivité, et de contribuer activement à l'animation et au développement de la politique culturelle du territoire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Désigne Mme Brigitte RICCI, référente culturelle auprès de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération D_2026_4_16 : Renouvellement à la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire donne lecture du courrier du Directeur par intérim de la CCID pour la constitution d'une liste suite au renouvellement du conseil municipal.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), il appartient à chaque commune de moins de 2 000 habitants de constituer une commission communale de 24 personnes.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué.
- De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants lors que la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal propose :

TAKTOUK Vanessa	GENDRON Damien
CARRON Michel	BOURINET Arnaud
LACOUTURE Bernard	GOICHON Éric
CHADFFAUD Rudy	SIMONNET Christophe
ROBELIN Joël	BALDI Jacques
VERGNAUD Francine	CHAGNAUD Aurélien
CZERWINSKI Jean-Claude	ÉCHARDOUR Pascal
BRAUD Michel	BOUSSEAU Pierre
PETIT Pascal	CRESPO Thierry
PICHON Gilles	GUÉRIN Olivier
ROBELIN Jean-Claude	GENDRON Pascal
PUYRENIER Pascal	GENDRON Patrice

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_4_17 : Remboursement de frais à Mr CRESPO

Mr CRESPO quitte la séance, étant concerné par l'ordre du jour.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la convention avec le musée d'Angoulême qui nous permet de réaliser des expositions au sein de la mairie.

Elle informe que Mr CRESPO a été amené à avancer des frais pour l'achat de cimaises qui seront installées dans la salle de la Ruche.

Elle informe également de l'achat pour équiper la salle de la Ruche.

Il convient de lui rembourser les frais.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vu l'avance de frais par Mr. CRESPO.
- Accepte de lui rembourser la somme de 247.73 euros sur présentation de factures.
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_4_18 : Désignation des délégués au SDEG 16

Madame le Maire donne lecture du courrier du Président du SDEG 16 rappelant qu'il s'agit d'un établissement public qualifié de syndicat mixte ouvert.

Toutes les communes y sont représentées de manière identique, par un délégué, pour l'ensemble des compétences transférées au SDEG 16, via des secteurs géographiques appelés Secteurs Intercommunaux d'Énergies.

Après les élections municipales, conformément aux articles 12 et 13 des statuts du SDEG 16, il appartient au conseil municipal d'élire, au Secteur Intercommunal d'Énergies de Montmoreau-Saint- Cybard, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- Délégué titulaire : M. CRESPO Thierry.
- Délégué suppléant : Mme RAUDIES Christiane.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX

À compter du 21 avril 2026, le loyer de Mr et Mme M passera à 696 € (au lieu de 686.38€).

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

Aménagement de la Ruche :

Mr CRESPO informe que les agents communaux ont habillé le récupérateur d'eau en bois.

Concernant l'éclairage de la cour d'école, 3 gros spots seront installés sur le mur de la garderie et un autre au-dessus de l'entrée de la salle du conseil.

Des devis vont être demandés à ce sujet.

Concernant les volets des fenêtres de la Ruche et de l'Api 'thèque et sur la porte extérieure de la salle du conseil, il a été suggéré d'installer des stores vénitiens mais après un tour de table, des stores en toile seraient plus judicieux.

L'entreprise Gedimat doit venir sur place pour établir un devis. Les grilles et portails de la cour d'école vont être nettoyés et repeints pour un montant de 4 149 euros.

Cela peut être réalisé sur les vacances scolaires d'été.

Aménagement du terrain de pétanque de la place de la mairie :

Mercredi 15 avril : Un chantier participatif pour la première partie du réaménagement d'un terrain de pétanque avec la pose d'un géotextile et du calcaire type O/6.

En deuxième partie, un engazonnement sera effectué entre les 2 terrains pour y installer une table de pique-nique en bois.

POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Voirie** : Après un tour de la commune en présence de Mr TYRÉ du BEGT le 06 mars 2026, un devis va être réalisé pour les travaux 2026.
Mr CRESPO informe qu'il y a une forte dégradation sur certains carrefours, il serait nécessaire de les réparer en mettant des bordures en béton.
La totalité des travaux pour l'année 2026 s'élève à 18 600 euros.

POINTS DIVERS

Comité des fêtes :

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré les membres du comité des fêtes pour informer des différentes manifestations prévues pour l'année 2026.

Le 30 mai : Concours de Pétanque

Le 8 août : Loto d'été

Le 20 juin 2026 : Feu de la Saint Jean

Décembre : Loto de Noël

Elle informe que le terrain de pétanque doit être nettoyé pour le concours.

M.GENDRON propose d'aider à reprofiler le terrain avec les agents communaux à l'aide d'un outil spécifique.

Calitom :

Mme HADDOCK informe le conseil municipal qu'un meuble a été déposé sur le bord du chemin de Puyraud. L'assemblée évoque qu'il serait nécessaire de le récupérer pour l'amener à la déchetterie.

Api 'thèque :

Un tri des livres a été réalisé pour un don à Emmaüs et dans la boîte à livres de la commune. Cet atelier a réuni une douzaine d'enfants.

Mme DESCHOENMAECKER informe l'assemblée qu'une demande d'intervention au sein de l'Api'thèque a été faite par le centre de loisirs de St Séverin.

L'Api 'thèque a répondu favorablement et va accueillir 30 enfants le mercredi 29 avril 2026 de 10h à 12h.

Le temps d'échange sera organisé avec 3 ateliers.

Les enfants seront divisés par groupe pour participer aux 3 ateliers qui seront les suivants :

- Un atelier autour d'une mallette sur le thème de l'art prêtée par Bibliothèque Sans Frontière.
- Un atelier autour du livre.
- Un atelier avec jeux à l'extérieur.

Service civique :

Mme RICCI informe l'assemblée que le service civique de Mme B. arrive à échéance le 30 mai 2026.

Madame la Maire informe qu'il conviendrait de réaliser le dossier de recrutement pour renouveler le service civique.

Réseau chaleur- changement de la chaudière fioul :

Mr IVANOFF se propose de piloter ce projet et se charge de rencontrer les 3 entreprises retenues dans le cadre du choix des devis.

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune est éligible au fond chaleur (SUPER -CIL).

L'organisme CEE rentrerait en autofinancement.

La Communauté de Communes a réalisé un cahier des charges pour le compte de la commune.

Moulin Sartier :

Mme RICCI informe l'assemblée que la demande de subvention auprès du fonds Européen est accordée.

Cela va permettre de soutenir la pérennisation du circuit court de la boulangerie ainsi que le chemin qui rejoint le Buisson.

Une étude va être menée courant avril 2026 avec Mr RESTOUX Benjamin qui va compléter l'étude des étudiants déjà effectuée afin de rédiger un cahier des charges.

La personne ressource de ce projet est Mr PRADEAU Frédéric.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Approuvé lors du conseil municipal du 27 avril 2026

Le Maire

Carine DAULON

Le secrétaire de séance

Théo CHAUVEAU